

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 2

Artikel: Le mouvement syndical en Suisse pendant l'année 1908
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ni la Fédération de l'alimentation, ni l'Union des syndicats seraient dans le cas d'établir des preuves formelles à ce sujet; tout ce que leurs mandataires pouvaient faire, c'était de tenir compte de ce fait, d'écartier à l'avance ceux qui pouvaient avoir un intérêt spécial à la prolongation du lock-out, et de mettre les grévistes au courant de cette situation.

Le boycott n'a jamais été levé et on n'a parlé de l'affaire Burrus qu'à quatre anciennes grévistes en leur demandant si elles en avaient connaissance et quelle serait leur attitude si le fait existait réellement.

Les syndicalistes de Lausanne ont si bien travaillé en fait de propagande que la majorité des ouvriers ignorants les craignent davantage que leurs patrons. Ainsi bon nombre d'ouvrières des fabriques Vautier ont déclaré ne plus retourner à une réunion si les syndicalistes étaient présents. Ceux-ci ont cependant voulu assister à ces réunions et en cela nous étions de leur avis. Pour empêcher un tumulte dans la dernière réunion, Huggler eut l'idée de déclarer que MM. Vautier étaient d'accord à ce que les syndicalistes assistent à l'assemblée, à condition de ne pas prendre la parole. Du coup, le plus parfait silence régnait, les camarades Huggler, Habesreiter et, pour finir, un des syndicalistes ont pu parler, l'assemblée s'est terminée par l'adhésion de plus de soixante ouvrières à la fédération de l'alimentation; plus tard il en fut de même à Grandson.

Voilà toute l'histoire qui a failli démonter toute l'armée des anarcho-syndicalistes en Suisse romande. Leur organe, la *Voix du peuple*, dénaturant complètement les faits, crie à pleins poumons: aux voleurs! aux traîtres!

Toutes ces bombes préparées à l'avance ne nous irritent plus; nous sommes plus que jamais résolus à lutter, coûte que coûte, contre l'«anarchie» aussi bien que contre la «bourgeoisie». Aucune calomnie, aucun hypnotiseur des masses ouvrières ne nous fera renoncer à quoi que ce soit de ce que nous jugerons utile au développement des fédérations industrielles centralisées par nations, coalisées internationalement, la seule forme de l'organisation syndicale qui jusqu'à présent ait fournies preuves de capacité. Si en passant, nous marchons sur les pieds aux adversaires masqués, tant pis pour eux; ils ont le droit de se plaindre.

Auguste Huggler.



Le mouvement syndical en Suisse pendant l'année 1908.

Pour pénétrer à fond le rouage du mouvement syndical et pour pouvoir juger de la marche en connaissance de cause, il ne suffit pas de connaître simplement ses causes et son but; il s'agit encore de connaître ce qui est entre deux, c'est-à-dire la situation générale, politique et économique.

C'est là une tâche qui n'est pas aisée à accomplir. Nous ne pourrons la remplir que peu à peu et, au fond, on ne peut en vouloir aux grands philosophes, aux philanthropes et à d'autres impatients, s'ils préfèrent se passer d'un tel effort pour enterrer sans autre la société toute entière avec ses vices, ses maux et ses institutions iniques, afin de faire place à une société nouvelle.

Cependant, c'est précisément l'histoire du mouvement ouvrier qui nous apprend qu'en matière sociale les choses ne vont pas simplement comme «on veut». Les transformations s'accomplissent plutôt selon notre «pouvoir», dont le vouloir reste une première condition, ni plus, ni moins.

Plus nous saurons apprécier et saisir nettement les circonstances qui nous entourent et qui restent déterminantes pour notre mouvement social, mieux nous serons qualifiés pour *réagir* sur ces circonstances, pour mettre au service de notre volonté, de notre but les forces et moyens disponibles. Les conditions politiques données, le degré de développement atteint par une organisation, les qualités ou capacités techniques et intellectuelles des travailleurs intéressés, la puissance des fédérations patronales auxquelles on a affaire, sont autant de facteurs qui en détail contribuent à établir l'extension, le développement et les succès du mouvement ouvrier. Pourtant, tous ensemble dépendent de nouveau plus ou moins de la situation économique générale, par laquelle nous entendons les rapports entre les moyens de production, les forces disponibles de la main d'œuvre, la quantité de produits accumulée et la force ou plutôt la possibilité de consommation de la population.

Ces raisons nous font admettre qu'en examinant d'abord rapidement l'ensemble des conditions économiques du pays, cela contribuera à mieux faire comprendre et à apprécier sainement le mouvement syndical en Suisse, sur lequel nous aurons à rapporter dans la suite.

* * *

Aperçu général des conditions économiques en Suisse.

Rappelons que la fertilité du sol sur lequel nous vivons est très restreinte en proportion du nombre des habitants. Sur une étendue de 41,400 km² environ, la Suisse ne possède que 30,900 km² de sol arable dont il faut encore déduire plus d'un quart qui ne se prête qu'à des cultures forestières. La plus grande partie du sol suisse ne se laisse arracher qu'à grande peine des récoltes assez maigres. Puis il reste les conditions du climat et de la température, assez rudes et irrégulières pour menacer continuellement les produits (résultats) du travail agricole.

Quoiqu'avec l'appui de l'Etat nos paysans fassent de grands efforts pour l'extension du sol arable ou pour augmenter sa fertilité par une culture mieux conforme aux dispositions du sol et du climat, les

résultats de ces efforts ne sont nullement en rapport avec l'accroissement de la population.

Puis, les dispositions du terrain sont souvent telles qu'elles ne se prêtent pas facilement à l'emploi de la machine pour le labourage, ce qui place nos campagnards en une position défavorable vis-à-vis des grands pays agricoles, où la charrue, la semeuse et la faucheuse à vapeur peuvent fonctionner à merveille.

Ce sont là les causes élémentaires qui conduisent notre population campagnarde, d'une part, à chercher partout un gagne-pain plus sûr, moins pénible et plus rémunérateur, et d'autre part, à réclamer l'appui de l'Etat pour une amélioration de ses conditions d'existence, quitte à l'obtenir aux dépens des autres parties de la population. Ces circonstances intéressent toute une série de faits sociaux importants.

Abandon de l'agriculture, fuite de la population campagnarde vers les centres industriels.

Dans son ouvrage « Statistique des salaires », le secrétariat ouvrier suisse nous apprend que, de 1850 à 1900, la population de 40 districts de campagne en Suisse a baissé de 476,965 à 431,417 âmes, soit de plus de 45,000 âmes. En 1850, ces 40 districts hébergeaient le 19 %, en 1900 seulement le 13 % de la totalité des habitants de la Suisse.

Dans la même période, le nombre des habitants des 19 villes suisses qui accusent une population de plus de 10,000 âmes s'est accru de 152,819 personnes, en 1850, à 742,205 personnes, en 1900. En conséquence, notre population de campagne qui, en moyenne, a le plus grand nombre d'enfants a abandonné aux centres industriels non seulement toute sa descendance, mais encore 45,000 personnes en plus.

Cet exode de la campagne a des conséquences graves pour les travailleurs industriels, par exemple une forte augmentation des offres de la main d'œuvre; dans toutes les branches industrielles il favorise considérablement la division toujours plus intense du travail, pour occuper les ouvriers non qualifiés qui s'offrent aux patrons à plus bas prix que les travailleurs qualifiés. Pendant que les logements deviennent plus recherchés et que les prix des vivres et loyers augmentent rapidement, les syndicats ouvriers ont toujours plus de peine pour obtenir des améliorations des conditions de travail dans les villes. Mais ce ne sont pas les seuls désavantages qui résultent de cette situation pour la classe ouvrière.

Les résultats insuffisants de l'agriculture appellent à la spécialisation dans la culture du sol.

Pour en tirer plus de profit, l'on cherche surtout à développer l'élevage du bétail et la production du lait (fabrication de beurre, fromage, etc.), afin de pouvoir exporter du bétail de race et des produits du lait. Cette méthode peut procurer quelque argent à certains paysans; cependant, elle a pour conséquence fatale

l'augmentation de la quantité déjà considérable de vivres que la Suisse est obligée d'importer de l'étranger.

L'importation de vivres en Suisse

a atteint, d'après les statistiques douanières, la valeur de fr. 411,3 millions en 1905, fr. 389,8 millions en 1906, fr. 372,8 millions en 1907 et fr. 340 millions en 1908.

Si nous constatons une notable différence entre le chiffre indiqué pour 1905 et celui de 1908, il faut attribuer cela aux faits suivants:

L'année 1905 précédait l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier et l'on s'efforça d'introduire le plus de marchandises possible pour échapper aux taxations élevées du nouveau tarif. Une fois ce tarif en vigueur, la valeur de l'importation de vivres tombe, grâce à l'arrivée de la crise, à 38 millions au-dessous de la moyenne des chiffres de 1905 à 1908.

A ce chiffre moyen de 378 millions il faut ajouter les deux tiers de la valeur de l'importation d'animaux, puis un tiers de celle de boissons (indispensables à l'existence); cela nous donne encore environ 52 millions, en tout 420 millions ou 120 francs par an et par tête de la population. Telle est la valeur moyenne des vivres que la Suisse est obligée de tirer des pays étrangers.

Puis, nous ne devons pas oublier que ce ne sont là que les chiffres de la statistique douanière. Les vivres qui échappent à la douane augmenteraient notre chiffre.

Cette situation a pour première conséquence le renchérissement de nos vivres et la diminution de la qualité, grâce au commerce intermédiaire et au transport. Enfin, il faut se rendre compte de ce qu'à l'avenir la disproportion entre la quantité des produits du sol et l'accroissement de la population deviendra encore plus forte. A notre époque, on ne se fait point de cadeaux; la Suisse est obligée de donner un équivalent aux pays étrangers qui lui fournissent les vivres dont elle a besoin.

Cet équivalent apparaît dans

l'exportation.

D'après les statistiques douanières, la valeur de l'exportation suisse se montait

pour les années 1905 1906 1907 1908 à millions de francs			
108,3	131,6	—	— pour les matières premières
128,3	148,0	139,8	130,3 vivres
732,7	795,0	—	— produits industriels

Malheureusement, nous n'avons pas pu sortir de la volumineuse statistique commerciale les chiffres concernant l'exportation des matières premières et des produits industriels pour les deux années 1907 et 1908. Toutefois, les chiffres établis suffisent comme preuve que c'est à l'industrie que revient la part du lion dans notre exportation, en dépassant trois fois le total de l'exportation de matières premières et de vivres.

Quant à la part des différentes branches industrielles, nous en parlerons plus tard. Pour le moment, nous

tenons à ajouter qu'en dehors des vivres, la Suisse est obligée d'importer également des quantités considérables de matières premières : en 1904 pour une valeur de 469,8 millions, en 1905 pour 478,8 millions et en 1906 pour plus de 589 millions de francs, soit pour des sommes qui dépassent quatre fois la valeur de notre exportation en matières premières.

C'est à ces circonstances que nous devons le développement considérable du commerce, de l'industrie hôtelière et de l'industrie proprement dite en Suisse.

Le caractère pénible et peu rémunérateur de l'agriculture, les capacités guerrières des anciens Suisses, les longues guerres que les pays voisins eurent à soutenir durant tout le moyen-âge contribuèrent à favoriser une émigration des Suisses assez considérable à cette époque. Ajoutez à cela le fait spécial que notre pays se trouve enclavé entre quatre pays qui ne sont pas limités simplement par des frontières purement politiques, mais par des différences de race et de langue. Cela a poussé une bonne partie du peuple suisse à se familiariser rapidement avec les langues et les mœurs d'autres pays.

Ces conditions furent favorables en première ligne au développement du commerce ; elles préparèrent déjà le terrain à l'industrie hôtelière et enfin à l'industrie proprement dite.

L'industrie hôtelière en Suisse.

Si le sol suisse est en général pauvre en matières alimentaires et en métaux, le pays jouit par contre d'une richesse considérable en pierres, montagnes, collines, vallées, cours d'eau et lacs qui, en de nombreux endroits, se groupent avec les forêts, les champs et l'horizon pour former de magnifiques paysages offrant, outre les mille charmes flattant l'œil, un air pur et sain, si précieux pour les poumons des habitants des plaines et des grandes villes.

Puis, bon nombre de Suisses possèdent un don naturel pour le métier d'aubergiste, puisque déjà leurs ancêtres avaient à héberger les nombreux voyageurs, commerçants et guerriers qui, passant de l'Allemagne en Italie, de France en Autriche et vice-versa, devaient traverser la Suisse. Enfin, le développement industriel du siècle passé fit pousser les grandes villes avec leurs rues étroites, leur surpopulation, leurs logements malsains, leur air impur et toutes les maladies qui devaient en résulter. C'est plus qu'il n'en fallait pour hâter le développement de l'industrie hôtelière en Suisse, devenu une véritable ressource depuis le commencement du siècle passé. Par le nombreux personnel employé, les vivres et produits industriels consommés enfin par les transformations des moyens de transport qu'elle exige, l'industrie hôtelière est devenue très importante au point de vue de l'économie politique de notre pays.

On comptait, en 1880, 1002 hôtels en Suisse avec 58,000 lits ; en 1905, on en comptait plus de 1900 avec un total de 125,000 lits. En 1880, le capital englobé dans l'industrie hôtelière suisse était de 319,5

millions, en 1905, il dépasse 777 millions, c'est-à-dire qu'il a doublé en 25 ans.

Tout en reconnaissant que le développement de l'industrie hôtelière a eu des avantages pour le pays en occupant des milliers de personnes, en vivifiant le commerce, les arts et l'industrie, en poussant au développement des moyens de transport, en augmentant dans certaines directions la culture générale du peuple, ce développement présente aussi de graves inconvénients au point de vue des intérêts de la classe ouvrière.

D'abord l'arrivée de tant d'étrangers favorise l'augmentation du prix des vivres et des loyers. Puis, le service des étrangers exige une éducation telle qu'une bonne partie du peuple suisse est dressée à l'esclavage.

Au lieu d'apprendre à faire un travail réellement utile, c'est-à-dire d'apprendre un bon métier, des milliers de jeunes hommes intelligents deviennent des commissionnaires, des cireurs de bottes, des badauds qui se baladent dans les gares, des casseroliers, etc., et nos filles ont à se soumettre aux exigeances les plus extraordinaires de dames et messieurs souvent assez douteux, elles sont dressées à tous les compliments possibles pour toucher de bons pourboires.

Ainsi l'amour-propre, l'honnêteté, l'amour de la liberté et le sentiment de dignité personnelle, tout cela va au diable. Avant que nous ayons pu nous en rendre compte, les riches étrangers ont pris possession non seulement des plus belles parties du pays, mais aussi des meilleures forces du peuple. A tout cela il faut ajouter que nos employés d'hôtels finissent par se spécialiser dans leur métier, ce qui les oblige à suivre les étrangers en hiver dans d'autres pays. Si on a déjà mille peines de grouper les employés d'hôtels sur le terrain économique, de ce fait, c'est-à-dire par le changement continual du domicile, il devient de plus en plus impossible qu'ils puissent profiter de leurs droits politiques pour se défendre. Enfin, l'industrie hôtelière a une influence mauvaise sur nos autorités, sur notre législation, sur toute la conception du droit.

Pour s'en rendre compte, il suffit de rappeler les mesures prises par les autorités à l'occasion et à la suite des grèves à Genève, à Vevey-Montreux et à Davos, par exemple. Voyons les législateurs du canton de Berne en train de saboter la pauvre loi sur la protection des ouvrières. Souvenons-nous de l'expulsion de Wassilief et du dernier jugement rendu dans le canton des Grisons contre l'assassin autrichien, le noble Bartuneck.

Nous ne voulons pas revenir sur les nombreuses chicanes policières que la population indigène a dû supporter pour faire plaisir aux « riches » étrangers. Par contre, nous reviendrons à l'occasion sur les actes de brutalité dont nos gouvernements sont capables dès qu'il s'agit d'établir l'ordre troublé par quelques « ouvriers » étrangers.

En somme nous arrivons à la conclusion que le développement de l'industrie hôtelière, exigé par la

disproportion entre les rapports du sol et l'accroissement de la population, n'a fait qu'*augmenter notre dépendance des pays étrangers*.

Cette ressource à elle seule menace l'indépendance nationale du peuple suisse au point de vue économique, politique, au point de vue du droit et des mœurs tout autrement que la plus monstrueuse grève générale, dont les seigneurs du « Bürgerverband » puissent rêver.

Dans le prochain numéro il s'agira encore d'examiner un peu la situation des arts et métiers et celle de l'industrie, puis, nous passerons au rapport sur le mouvement syndical.



Congrès des fédérations syndicales.

Quoique nos rapports sur les premiers congrès des fédérations qui ont eu lieu, cette année, arrivent un peu tardivement, nous devons cependant tous les faire paraître, puisque notre *Revue syndicale* ne doit rien négliger de ce qu'il y a d'important dans le mouvement syndical en Suisse.

D'ailleurs, nous aurons bientôt rattrapé les retards, de sorte que, dans quelques mois, nous pourrons suivre le mouvement parallèlement avec nos rapports; mais aujourd'hui, il s'agit de compléter ce qui a été omis dans le passé, de sorte que tous ceux qui voudront s'orienter plus tard sur le mouvement syndical, puissent trouver ce qu'ils désirent dans la *Revue syndicale* et, entre autres, des renseignements sur les congrès des fédérations syndicales.

* * *

La fédération des syndicats ouvriers horlogers*.

Cette organisation a eu son congrès ordinaire les 14 et 15 février à Villers-le-Lac; 62 délégués de 30 sections représentaient un effectif d'environ 7800 membres. L'ordre du jour passablement chargé prévoyait entre autres: *Rapport semestriel du secrétariat (rapport de gestion); décisions à prendre au sujet d'une fête centrale; exécution du programme d'action; tarif uniforme et mode de travail; dispositions à prendre vis-à-vis des conflits à Reconvillier, Tramelan, etc.*

Nous ne pouvons entrer dans les détails des discussions et devons nous borner à expliquer brièvement les décisions prises.

Par le rapport de gestion présenté par le secrétaire, on a pu constater que la fédération des S. O. H. a pu maintenir presque intact l'effectif de ses membres, malgré la crise qui a violemment frappé l'industrie horlogère. La fédération a également réussi à s'opposer presque toujours avec succès aux nombreuses tentatives du patronat de porter atteinte aux positions acquises avec beaucoup de peines par l'organisation syndicale ouvrière pendant la bonne période de l'industrie. En tenant compte de la situation particulièrement difficile qui est faite en ce moment aux syndicats ouvriers dans la région horlogère, on comprend que le comité de la fédération a eu à faire pour tenir tête aux tentatives réactionnaires du patronat.

Malgré les frais considérables que la fédération a eus à la suite des grèves et malgré les nombreuses demandes

* Ne pas confondre avec l'Union générale des ouvriers horlogers, qui englobe toutes les organisations syndicales des travailleurs occupés dans l'industrie horlogère. Parmi les différentes fédérations corporatives que l'Union générale englobe, par exemple celles des monteurs de boîtes, des graveurs et guillocheurs, faiseurs de cadans, remonteurs, etc., celle des syndicats des ouvriers horlogers est la plus grande et la plus puissante.

de secours venant de tous les côtés, quoique bon nombre de membres n'aient pu continuer à verser leurs cotisations régulièrement, la fortune, c'est-à-dire les fonds disponibles dépassent encore fr. 30,000. Toutefois, comme au moment du congrès les conflits à Reconvillier et à Tramelan n'étaient pas encore terminés et qu'il fallait prévoir que d'autres conflits viendraient empirer la situation, le congrès décida, après avoir approuvé les rapports et comptes rendus financiers, que la *fête centrale* n'aura pas lieu cette année.

Le secrétariat n'a pas encore pu mettre en exécution le *programme d'action* élaboré par le précédent congrès du Locle et la discussion concernant ce sujet est renvoyée au prochain congrès. Il en est de même pour ce qui concerne la question du *tarif uniforme* et du *mode de travail*.

Par contre, un échange de vues a lieu au sujet de l'organe de l'Union générale, la *Solidarité horlogère*, dans lequel certains articles furent publiés sous la rubrique « tribune libre ». Par ces articles les fonctionnaires de la fédération se sont sentis atteints, parce que l'utilité de l'organisation actuelle y était mise en question. Pour couper court à cette affaire, il fut décidé qu'à l'avenir toutes les réclamations concernant la rédaction de la *Solidarité* devront être adressées au comité directeur de l'Union générale qui, après examen, en référera au congrès général. Il fut ensuite décidé de réduire le nombre des congrès de 2 à 1 seul par an et de tenir le prochain congrès à Buren-sur-l'Aar.

Au sujet des conflits à Reconvillier et Tramelan, le congrès adopta à l'unanimité la résolution suivante:

« Le congrès de la Fédération des syndicats ouvriers horlogers, tenu les 14 et 15 février à Villers-le-Lac, considérant :

« Qu'il ressort des déclarations faites par la direction et l'administration de la Société horlogère de Reconvillier, que c'est le principe du droit d'association qu'elle veut atteindre, décide :

« 1. D'appuyer moralement et financièrement tous les ouvriers victimes actuellement de l'intransigeance patronale.

« 2. De faire connaître par la voie de la presse et par des assemblées publiques les agissements de la Société précitée.

« 3. Il charge son Comité central, d'accord avec les grévistes, de prendre les mesures propres à assurer le fonctionnement des cuisines communistes.

« 4. De placer les enfants des camarades en lutte pour la défense du droit d'association chez les camarades de bonne volonté, en dehors de la localité.

« 5. D'user de tous les moyens à disposition pour assurer le respect d'un droit constitutionnel. »

Dans l'imprévu, les camarades de St-Imier donnent connaissance du travail concernant la création d'un fonds pour une caisse de chômage. Le congrès, après avoir remercié les camarades de St-Imier pour leur travail, les invite à suivre leurs démarches auprès du gouvernement bernois.

* * *

La fédération suisse des ouvriers de l'alimentation a tenu un congrès extraordinaire le dimanche 14 février, à Olten.

Plus de 70 délégués représentant 50 sections avec un effectif de 4500 membres avaient répondu à l'appel du comité central.

Il s'agissait premièrement de la question de créer une nouvelle classe de cotisants, afin de permettre même à ceux parmi les travailleurs qui gagnent encore des salaires dérisoires, de faire partie de l'organisation.

Jusqu'à présent, les membres gagnant plus de fr. 4.50 par jour devaient verser une cotisation de 40 centimes par semaine, et ceux qui gagnaient moins de fr. 4.50 par jour, une cotisation de 30 centimes par semaine à la caisse fédérale. Le congrès décida de créer une troisième classe de cotisants de 20 centimes par semaine pour ceux qui gagnent moins de fr. 2.50 par jour.

L'indemnité à restituer par la caisse centrale aux sections pour les frais administratifs fut fixée à 4 % des recettes pour cotisations (y compris les subventions éventuelles).